



Réunion du SPPPI Basse-Seine 6 décembre 2016 à 14h00 au Havre

Compte-rendu

Service	SPPPI Basse-Seine
Rédigé par	Adrien BRESSON
Vérifier par	Nicolas CLAUSET
Date	11 janvier 2017

Le 6 décembre 2016 à 14h00 s'est déroulée une réunion du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine à la CHCI du Havre, amphithéâtre salle Europe. 42 personnes ont participé à cette rencontre dont la liste exhaustive est présentée ci-dessous.

1. Liste des participants à la réunion

NOM / PRENOM	ORGANISME	NOM / PRENOM	ORGANISME	NOM / PRENOM	ORGANISME
BARBAY Claude	ADHER	GIROD Jean-Pierre	PNRBSN	MALLET Pascal	ORMES / CODAH
BERG Patrick	DREAL Normandie	GONDÉ Didier	SDIS 76	MICHEL Stéphane	DREAL Normandie
BLOT Claude	Estuaire Sud	GRANIER Gérard	CESER Normandie	MIRKOVIC Ivan	FDPPMA76 (Fédération de Pêche)
BRESSON Adrien	DREAL Normandie	GRIFFON PICARD Anne-Marie	DDPP 76	MORVAN Jean-Pierre	PNRBSN
CAPO Sandrine	CCI Seine Estuaire	GUEGADEN Yves	Mairie de Port-Jérôme-sur-Seine	OLLIVIER Stéphanie	Metropole Rouen Normandie
CHSLARD Chris	SDIS 76	HUART Christophe	DREAL Normandie	PANETIER Vincent	DREAL Normandie
CLAUSSET Nicolas	DREAL Normandie SPPPI Basse-Seine	LAGNEAUX Olivier	DREAL Normandie	POUPIN Christine	Union Départementale CGT
DEAL Guillaume	Région Normandie	LATAPIE-BAYROO Thierry	DREAL Normandie	ROBIN François	SNCF
DELMAS Véronique	Air Normandie	LEBEL Murielle	UIC Normandie	ROUZIES Alain	UFC Que choisir – Rouen
DEULAFAIT Pierre	Ecologie Pour Le Havre	LE BOUARD Jérôme	ARS – DD76	TOUBOULIE Jean-Luc	UFC Que choisir – Rouen
EMERY Renaud	SIRACED-PC – Préfecture 76	LE ROUX Stéphane	SUEZ RVOASIS Nord	VAL Rémi	DREAL Normandie
FRSSON Cédric	GIP – Seine-Aval	LEROY Annie	Ecologie Pour Le Havre	VILLABESSAIS Séverine	Région Normandie
GAMART Frédéric	DREAL Normandie	BERNE André	Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	VIVIER Arlette	CREPAN
GENESTE Dominique	ASICEN	LESCOT Jean-Luc	DIRM Manche-Mer du Nord	WATTEZ Henri	ENEDIS (ERDF)

2. Introduction

Intervention de M. Nicolas CLAUSET, Secrétaire général du SPPPI Basse-Seine

M. Nicolas CLAUSET, Secrétaire général du SPPPI Basse-Seine, introduit la rencontre. Cette réunion du SPPPI Basse-Seine poursuit un double objectif. Tout d'abord, initier une réflexion autour du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) au sein de la région Normandie. Les membres du SPPPI avaient en effet exprimé leur souhait d'aborder cette thématique lors d'un sondage diffusé au cours de la Commission risques du 6 octobre 2016 à Port-Jérôme sur Seine. Cette rencontre vise également à initier une réflexion sur les orientations futures du SPPPI Basse-Seine. L'avis et les idées des membres du SPPPI sur le fonctionnement et les perspectives de cette structure ont été recueillis en amont de la réunion via un sondage. Les résultats de cette consultation seront présentés au cours de la séance.

Intervention de M. Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

M. Nicolas CLAUSSET cède la parole à M. Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie. M. BERG rappelle tout d'abord que le dernier Conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine s'est tenue le 21 novembre 2013. A l'issue de cette rencontre, il avait été décidé d'organiser un Conseil d'orientation tous les 3 ou 4 ans en fonctionnement du rythme de recrutement des Ingénieurs des Mines au sein de la DREAL Normandie. Le XVIII^{ème} Conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine sera ainsi organisé fin 2017, coïncidant avec le recrutement au mois de septembre 2016 d'Adrien BRESSON, Secrétaire général adjoint du SPPPI. M. BERG rappelle que la DREAL Normandie assure l'animation du SPPPI depuis sa création en 1977. Qu'il s'agisse des agents s'étant impliqués dans l'organisation des différentes Commissions, ou bien des Ingénieurs des Mines s'étant succédés au poste de Secrétaire général, la DREAL n'a eu de cesse d'orienter les travaux et réflexions au sein du SPPPI.

Le SPPPI Basse-Seine est en effet une structure particulièrement utile car pré-grenellienne : elle permet la rencontre d'acteurs issus de 4 collèges (collectivités locales, industriels, associations, services de l'État) afin de les informer et d'assurer une concertation sur les thématiques environnementales liées aux risques industriels. De plus, le SPPPI Basse-Seine répond parfaitement aux objectifs définis par la convention d'Aarhus qui vise à améliorer l'information environnementale délivrée par les autorités publiques, ainsi qu'à favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement.

À présent, l'objectif est d'identifier les thématiques les plus pertinentes autour desquelles orienter l'action future du SPPPI. Tout d'abord, le thème des sites et sols pollués devra faire l'objet de réflexions du SPPPI au regard par exemple du développement des Secteurs d'information sur les sols (SIS). La qualité de l'eau, notamment au regard de l'action conjointe de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la police de l'eau et de la DREAL Normandie, mérite également d'être abordée au sein du SPPPI. Par ailleurs, les enjeux liés à la qualité de l'air seront des thèmes pertinents à aborder par le SPPPI. M. BERG rappelle que des projets d'envergures sont mis en place pour la préservation de l'environnement et de la nature, à l'image de ceux financés par le programme LIFE porté par l'Union européenne. Le SPPPI dispose donc de sources d'inspirations aptes à alimenter les réflexions menées au sein de cette structure dans les années à venir.

Enfin, M. BERG remercie le Conseil régional de Normandie qui a accepté d'intervenir au cours de cette réunion pour présenter l'avancement du PRPGD.

3. Réflexion autour du PRPGD

Intervention de Vincent PANETIER, DREAL Normandie

Vincent PANETIER, du Service risques de la DREAL Normandie, intervient pour rappeler le contexte réglementaire du PRPGD. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » du 8 août 2015, a créé les PRPGD. La compétence de leur élaboration est confiée aux Conseils régionaux avec un objectif de finalisation pour février 2017. Il convient également de rappeler que la France est mise en demeure par la Commission européenne pour non respect des obligations de la directive 2008/98/CE relative aux déchets, de nombreux plans étant obsolètes.

Les PRPGD constituent une simplification administrative importante puisqu'ils se substituent aux plans existants. 18 PRPGD seront ainsi élaborés en substitutions des 213 documents de planification existants, souvent obsolètes. Les PRPGD seront de plus des documents opposables.

En outre, les PRPGD seront un outil de mise en œuvre de l'économie circulaire, véritable levier de croissance. Ils seront en particulier une occasion de déclinaison opérationnelle des orientations de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Parmi les principaux objectifs à décliner à l'échelle nationale, on retiendra la réduction de -30 % de mise en décharge des déchets non dangereux non inertes d'ici 2020 et de -50 % d'ici 2025. 70 % des déchets du BTP devront également être valorisés sous forme

matière d'ici 2020.

Intervention de Séverine VILLABESSAIS, Conseil régional de Normandie

Séverine VILLABESSAIS, du Conseil régional de Normandie, présente ensuite l'état des lieux de la mise en œuvre du PRPGD.

L'ambition régionale pour le PRPGD est de disposer d'un document élaboré dans un souci de concertation élargie et d'intelligence collective, et d'un document opérationnel et stratégique prenant en compte les spécificités locales et les enjeux de chaque territoire.

Un état des lieux des plans en vigueur sur la région Normandie a été lancé en juin 2016. Les plans existants mais non officiellement en vigueur ont également été pris en compte afin de capitaliser sur le travail déjà réalisé. L'année 2015 est considérée comme l'année de référence. S'il existe des données ou études qui ont été menées pouvant aider à l'état des lieux, il ne faut pas hésiter à les transmettre au Conseil régional.

La planification du PRPGD a été mise en place de façon concertée. Après une réunion de lancement des travaux d'élaboration du PRPGD, une Commission consultative, composée de 90 membres, a également été mise en place pour élaborer et suivre les travaux du plan. Une Commission représentative de l'ensemble des forces en jeu « sur le terrain » a également été créée. Enfin, des groupes de travail (GT) ont été mis en place : 5 GT territoriaux et 9 GT thématiques (déchets dangereux, DASRI, biodéchets, déchets BTP non dangereux, DND non ménagers et hors BTP, DND des ménages, déchets post-catastrophes, économie circulaire, observation et suivi du plan). Une plateforme d'échange accessible à l'ensemble des participants a été créée.

En termes de délais, le PRPGD ne pourra pas être finalisé pour février 2017. L'élaboration du plan s'étend sur un an. La réunion de lancement des travaux du PRPGD s'est tenue le 24 juin 2016, initiant la réalisation de l'état des lieux qui s'est déroulée jusqu'au mois de novembre 2016. Suit une phase de définition des enjeux et objectifs du PRPGD. Un projet de plan sera ensuite établi et proposé lors d'une Commission consultative au mois de juin 2017. Une phase de consultation sera enfin mise en place avant l'approbation finale du PRPGD.

Echanges avec la salle sur la thématique du PRPGD

M. BARBAY (ADHER) remarque que certains travaux, comme les rapports annuels des CSS déchets présentés en CODERST par l'inspection des installations classées, ne semblent pas suffisamment exploités dans la phase d'état des lieux du PRPGD. M. BARBAY s'interroge donc sur un risque de ne pas assez capitaliser sur les travaux déjà réalisés.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) rappelle que la prise en compte des études déjà réalisées, y compris des plans non approuvés, est au cœur de la démarche d'élaboration du PRPGD. Une rencontre est organisée avec tous les départements. Les rapports présentés en CODERST seront utilisés et valorisés dans le cadre de l'élaboration du PRPGD autant que possible. Les personnes ayant connaissance d'études dont le Conseil régional n'aurait éventuellement pas connaissance sont invitées à les transmettre.

M. GIROD (Parc naturel régional des boucles de la Seine normande) remarque que les sédiments de dragage sont des déchets et doivent donc être considérés comme tels. Concernant les biodéchets et la méthanisation, la problématique des pollutions olfactives est significative, un suivi rigoureux semble donc nécessaire pour ne pas nuire au développement de futures installations de ce type.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) indique que les sédiments de dragage sont bien considérés comme des déchets dans le PRPGD.

M. CLAUSSET (DREAL Normandie) rappelle que les odeurs sont un sujet complexe. L'inspection des installations classées est attentive aux prescriptions définies dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation des installations de méthanisation afin d'inciter les exploitants à réduire les nuisances olfactives. La marge de manœuvre de l'inspection des installations classées sur cette thématique reste cependant réduite.

Mme. DELMAS (Air Normand) indique que de nombreuses plaintes sont déposées contre des installations de méthanisation, installations suivies selon les cas par les Mairies, les DD(CS)PP ou la DREAL. Ces plaintes pourraient nuire au développement de ces activités.

M. GRANIER (CESER Normandie) s'interroge sur l'existence d'un volet sensibilisation et éducation dans le PRPGD.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) indique que ces dimensions ont été intégrées dans le plan et seront traitées à travers chaque groupe de travail. Les actions de sensibilisation viseront le grand public comme les scolaires.

M. LESCOT (DIRM Manche-Mer du Nord) s'interroge sur l'articulation du PRPGD avec le SDAGE et la prise en compte des déchets portuaires dans le plan.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) indique que ce sera le cas, bien que les délais resserrés d'élaboration du plan constituent une contrainte.

M. LAGNEAUX (DREAL Normandie) rappelle que le PRPGD doit s'articuler avec le SRADDET.

M. BERNE (Agence de l'eau seine-normandie) rappelle que toutes les décisions et documents en rapport avec l'eau doivent être compatibles avec le SDAGE.

M. DIEULAFAIT (Ecologie pour Le Havre) indique que se posent des problématiques de stockage de pneus, comme c'est par exemple le cas sur le site de la sucrerie de Nointot, alors qu'en parallèle une cimenterie cesse son activité dans la région. M. DIEULAFAIT s'interroge donc sur le devenir de ces types de déchets.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) précise que l'objectif du plan est de définir s'il existe un besoin d'une autre installation pour traiter ces types de déchets.

M. ROUZIES (UFC que choisir) remarque que les groupes de travail sont organisés par types de déchets. M. ROUZIES s'interroge sur la façon de définir des objectifs par types de déchets et de traitements.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) indique que la catégorisation par mode de traitement est une manière de voir les choses. Les enjeux ont été tirés des différents suivis réalisés et des échanges avec les Conseils départementaux.

M. GIROD (Parc naturel régional des boucles de la Seine normande) remarque que davantage d'actions concernant le recyclage pourraient être mises en place dans les lycées.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) précise qu'il est prévu de travailler avec l'ensemble des lycées de la région Normandie sur la thématique du recyclage. Un questionnaire va être envoyé à ce sujet aux lycées. Concernant les déchets dangereux dans les lycées normands, 95 lycées sont déjà inscrits dans le groupement de commande.

M. POUPIN (Union départementale CGT) s'interroge sur la traduction de l'objectif de réduction du risque à la source sur la thématique des déchets.

Mme. VILLABESSAIS (Conseil régional) indique qu'il s'agit davantage d'un travail à faire en lien avec les éco-organismes.

4. Bilan de l'activité du SPPPI Basse-Seine de 2014 à 2016 et orientations futures de la structure

Adrien BRESSON, Secrétaire général adjoint du SPPPI Basse-Seine, rappelle les grandes étapes qui ont marqué l'histoire du SPPPI Basse-Seine au cours de ses 39 années d'existence. Un bilan des événements organisés de 2011 à 2016 est présenté. On constate une diminution du nombre d'événements depuis 2013, 2 rencontres ayant été organisées en 2015 (Commission risques et GT déchets) et en 2016 (Commission risques et réunion du SPPPI).

Un bilan sur le sondage diffusé aux membres du SPPPI en amont de la réunion est présenté. Ce sondage vise à recueillir les avis des membres du SPPPI sur l'activité de la structure, rassembler des idées pour les orientations futures du SPPPI et constituer un comité de pilotage qui sera chargé de définir les directions à donner à cette structure. Les principales conclusions du sondage sont les suivantes :

- Les actions du SPPPI les plus appréciées sont les Commissions risques et les actions de concertation. Cependant, les participants au sondage font remarquer qu'un nombre plus élevé d'événements devraient être organisés, et que les travaux de la Commission déchets devraient être davantage suivis. Mais dans l'ensemble, l'information via les différentes commissions et la conduite d'actions communes sont appréciées.
- La moitié des participants au sondage indiquent que la communication du SPPPI pourrait être améliorée, notamment par des communications plus régulières et la diffusion des compte-rendus des actions du SPPPI.
- 56 % des participants au sondage sont satisfaits du fonctionnement du SPPPI Basse-Seine, insistant sur le bon outil de communication que constitue le SPPPI, même s'il pourrait être plus actif.
- 88 % des participants au sondage pensent que la constitution d'un comité de pilotage est pertinente.
- 73 % des participants pensent que la structure actuelle du SPPPI Basse-Seine, avec un Secrétariat général assuré par la DREAL, est satisfaisante et ne doit pas être modifiée.
- 56 % des participants au sondage pensent utile d'élargir le périmètre du SPPPI à l'Orne et la Manche afin de mettre en place une approche régionale.
- Les participants au sondage souhaitent que les thématiques suivantes soient abordées au cours de l'année 2017 : sites et sols pollués, rejets dans les cours d'eaux, santé-environnement.

L'objectif est à présent de constituer un comité de pilotage constitué de 3 membres des services de l'État, 3 membres d'associations, 3 membres de collectivités locales et 3 industriels. Ce comité de pilotage se réunira en janvier 2017 et devra :

- statuer sur l'élargissement de l'aire de compétence du SPPPI Basse-Seine à la région Normandie
- initier une réflexion sur le format des événements organisés par le SPPPI
- valider les thématiques des événements organisés par le SPPPI en 2017

Il manque actuellement des membres de collectivités volontaires pour intégrer le comité de pilotage. Tous les volontaires sont invités à contacter Adrien BRESSON (adrien.bresson@developpement-durable.gouv.fr, 02 35 52 32 51).

Un Conseil d'orientation sera organisé en 2017 à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du SPPPI Basse-Seine. Cette rencontre sera l'occasion de faire un bilan sur les activités du SPPPI et de présenter les conclusions du comité de pilotage.

Echanges avec la salle sur les orientations futures du SPPPI Basse-Seine

M. BARBAY (ADHER) exprime son enthousiasme et se porte volontaire pour intégrer le comité de pilotage. Il est remarqué que le compte-rendu de la Commission risques du 6 octobre 2016 n'a pas été diffusé. Il serait de plus pertinent de relancer les travaux de la Commission air.

Mme. LEBEL (UIC Normandie) se porte volontaire pour intégrer le comité de pilotage.

M. ROUZIES (UFC que choisir) indique que le SPPPI peut être également une opportunité de voir ce qui se passe ailleurs en France notamment via le réseau des SPPPI. L'élargissement de l'aire de compétence du SPPPI semble très pertinent.

M. BERNE (Agence de l'eau seine-normandie) remarque que le nom « SPPPI Basse-Seine » fait ancien. Il sera opportun d'élargir les thématiques abordées par le SPPPI.

M. BERG (DREAL Normandie) insiste sur la nécessité d'aborder la thématique des rejets dans l'air au sein du SPPPI. Le SPPPI est une structure adéquate pour porter des initiatives et permettre la diffusion d'une information nuancée.

Un participant indique qu'un appui avait été donné par le SPPPI pour le PRSE 1 et le PRSE 2. Des actions pourraient donc être menées dans le cadre du PRSE 3. Il est généralement important d'aborder la thématique qualité de l'air.

Conclusion

Adrien BRESSON, Secrétaire général adjoint du SPPPI Basse-Seine, remercie tous les participants à cette rencontre et invite les volontaires pour intégrer le comité de pilotage à se manifester.

Les documents de présentation de cette séance seront disponibles prochainement sur le site www.spinfos.fr.